

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>DATE DE CONVOCATION</b> <b>16 JUIN 2023</b>
---

L'an deux mil vingt-trois le 29 Juin à 19 heures 30, le Conseil municipal de Tourneville-sur-Mer légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sabrina REGNAULT, Maire.

<b>DATE D’AFFICHAGE</b> <b>16 JUIN 2023</b>
--

Etaient présents : Madame REGNAULT Sabrina, Monsieur Jean-Benoît RAULT, Madame Claire TANGY, Messieurs Denis MARTIN, Jean-Pierre LEVAVASSEUR, Monsieur Bernard GERARD, Madame Micheline CAVE, Monsieur Joël FRANCOIS, Messieurs Jean-Louis FERRE, Pascal LEMAITRE, Monsieur Philippe PIERRE, Mme Lynda LEVERD, Mmes Sophie LEFRANC, M. Xavier de WOILLEMONT, Serge JARDIN, Mmes Pascale DUVAL, Béatrice HEUVELINE, Catherine de la HOUGUE, M. Arnaud MAHE, Didier LEGRAND.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s): Mme Claudine BONHOMME qui donne procuration à Mme Sabrina REGNAULT.  
M. Fabien GESLOT qui donne procuration à Mme Béatrice HEUVELINE.  
M. Mathias LEFRANC qui donne procuration à Mme Sophie LEFRANC.  
Mme Elisabeth GREGOIRE qui donne procuration à Mme Lynda LEVERD.

Absent(s) : M. Fabien QUESNEL, Mme Françoise LENOIR, Mme Lydie LEBLOND, M. Emmanuel LECONTE.

Madame Pascale DUVAL a été élu(e) secrétaire, conformément à l'article L. L2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Nombre de Conseillers**

**En exercice : 28**  
**Présents : 20**  
**Procurations : 04**  
**Votants : 24**

**DEL 29062023/067**

**UNIFORMISATION DE LA TAXE DE RACCORDEMENT ANNOVILLE/ LINGREVILLE.**

Dans le cadre du projet d'extension du réseau de l'assainissement collectif au hameau de Tourneville, Madame REGNAULT rappelle aux élus que 3 foyers situés sur la commune déléguée de Lingreville seront raccordés. Or la taxe de raccordement sur les deux communes historiques diffère (1 500 € à Lingreville et 1 800 € à Annoville).

Madame le Maire propose d'uniformiser le montant de la taxe de raccordement à l'ensemble de la commune nouvelle, et propose d'appliquer un montant de 1 800 € pour la commune de Tourneville-sur-Mer.

Le conseil municipal, après réflexion, à l'unanimité des votants :

- Décide d'appliquer un tarif qui sera appliqué à compter du 01 août 2023, calculé par la moyenne des deux anciens prix d'un montant de 1 650 €.

Madame le Maire termine en précisant que la taxe de raccordement sera réclamée aux administrés concernés par le projet d'extension du réseau au hameau de Tourneville au 1<sup>er</sup> trimestre 2024.

Ainsi fait et délibéré en séance  
Les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme  
Le Maire  
Sabrina REGNAULT

Le secrétaire de séance  
Pascale DUVAL